



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU JEUDI 10 AVRIL 2025

Date de convocation : 03/04/2025			
En exercice : 19			
Présent(s) : 11	Absent(s) : 08	Procuration(s) : 03	Votant(s) : 14
Présent(s) : Alain LOURY, Michèle BARY, Patrice LAMBERT, Sabrina FACON, Florence MOULINET, Frédéric BAUVOIS, Eric CHAUVIN, Joana DA SILVA NATARIO, Bruno GUEUX, Wilfried GUEUX, Fabien MONCOMBLE			
Absents représenté(s) : Jean-François SILVAN (pouvoir à Sabrina FACON), Nicolas CEREZA (pouvoir à Alain LOURY), Fabien HERVÉ (pouvoir à Patrice LAMBERT)			
Absents excusé(s) : Morgan BARNIER, Leila BOUCHROU, Jérôme FRANCK, Floriane ROBIN			
Absents non excusé(s) : Émilie RITZ			
Secrétaire de séance : Sabrina FACON			

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 avril à 18h35, le conseil municipal de Deux Rivières, régulièrement convoqué, s'est réuni salle du conseil de la mairie de Cravant, sous la présidence de Monsieur Alain LOURY, maire de Deux Rivières.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1 - Approbation du procès-verbal de séance du 25 mars 2025

FINANCES

- 2 - Décision modificative du budget principal de la commune
- 3 - Budget principal de la commune
 - a. Approbation du Compte Financier Unique 2024
 - b. Affectation des résultats 2024
- 4 - Budget camping
 - a. Approbation du Compte Financier Unique 2024
 - b. Affectation des résultats 2024
- 5 - Budget du parc résidentiel de loisirs
 - a. Approbation du Compte Financier Unique 2024
- 6 - Subventions versées aux associations pour l'année 2025

TRAVAUX

- 7 - Travaux de la salle polyvalente de Cravant
- 8 - Ajout de divers points lumineux

EAU & ASSAINISSEMENT

- 9 - Transfert de compétence de l'eau potable

URBANISME

- 10 - Nouvelle convention avec ATC France pour occupation du domaine public

QUESTIONS DIVERSES

- 11 - Informations et questions diverses

**1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 MARS 2025**

L'approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2025 sera inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Commentaires : M. Fabien MONCOMBLE fait remarquer que les notes préparatoires ont été adressée à 16 heures. M. le maire précise que ces dernières ont dû être complétées dans l'après-midi.

* * *

FINANCES

2 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL 2025 DE LA COMMUNE

DÉLIBÉRATION N° 2025/025

Rapporteur : Alain LOURY

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu le budget 2025 de la commune ;

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision budgétaire modificative n° 1 du budget principal de l'exercice 2025 afin d'ajuster les crédits de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT

ARTICLE	INTITULÉ	RECETTES		DÉPENSES	
		Ouvert	Réduit	Ouvert	Réduit
741121	Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	15 452,00 €			
741127	Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes	841,00 €			
7022	Coupes de bois	3 000,00 €			
61524	Bois et forêts			3 000,00 €	
615231	Voiries				7 000,00 €
615228	Autres bâtiments				6 707,00 €
73111	Impôts directs locaux		30 000,00 €		
TOTAL		19 293,00 €	30 000,00 €	3 000,00 €	13 707,00 €
		- 10 707,00 €		10 707,00 €	
SOLDE		0,00 €			

INVESTISSEMENT

ARTICLE	INTITULÉ	RECETTES		DÉPENSES	
		Ouvert	Réduit	Ouvert	Réduit
13361	Dotation d'équipement des territoires ruraux	40 000,00 €			
1318 (041)	Autres			1 900,00 €	
1328 (041)	Autres	1 900,00 €			
2313 (041)	Constructions			27 501,00 €	
2031 (041)	Frais d'études	27 501,00 €			
21321	Immeubles de rapport			40 000,00 €	
TOTAL		69 401,00 €	0,00 €	69 401,00 €	0,00 €
		69 401,00 €		- 69 401,00 €	
SOLDE		0,00 €			

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **décide** de procéder aux ajustements budgétaires nécessaires au budget principal 2025 par la décision budgétaire modificative n° 1 détaillée ci-dessus.

* * *

3 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

a) *Approbation du Compte Financier Unique 2024*

Ce point a été ajourné.

b) *Affectation des résultats 2024*

Ce point a été ajourné.

* * *

4 - BUDGET DU CAMPING

Rapporteur : Michèle BARY

a) *Approbation du Compte Financier Unique 2024*

DÉLIBÉRATION N° 2025/026

Vu l'article 205 de la loi 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.1612-12 ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget du camping ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés, le maire n'ayant pas pris part au vote,

- **approuve** le Compte Financier Unique 2024 du budget du camping ;

- **donne** pouvoir au maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

b) *Affectation des résultats 2024*

DÉLIBÉRATION N° 2025/027

LIBELLÉS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent
Résultat reporté 2023		4 038,11 €		10 664,85 €
Opérations de l'exercice 2024	3 676,83 €	3 494,43 €	0,00 €	2 132,97 €
TOTAUX	3 676,83 €	7 532,54 €	0,00 €	12 797,82 €

Résultat de clôture		3 855,71 €		12 797,82 €
---------------------	--	------------	--	-------------

Besoin de financement (D001) en investissement	0,00 €	
Excédent de financement (R001)		12 797,82 €
Restes à réaliser		
Besoin de financement des RAR	0,00 €	
Excédent de financement des RAR		0,00 €
Besoin total de financement	0,00 €	
Excédent total de financement		12 797,82 €
Considérant l'excédent de fonctionnement de	3 855,71 €	
décide d'affecter la somme de	0,00 €	au compte R1068 (investissement)
	3 855,71 €	au compte 002 (fonct.) : excédent de fonct. reporté

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **décide de** l'affectation des résultats 2024 – budget Camping comme exposée ci-dessus.

* * *

5 - BUDGET DU PARC RÉSIDENTIEL DE LOISIRS

Rapporteur : Michèle BARY

a) *Approbation du Compte Financier Unique 2024*

DÉLIBÉRATION N° 2025/028

Vu l'article 205 de la loi 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.1612-12 ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget du parc résidentiel de loisirs ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés, le maire n'ayant pas pris part au vote,

- **approuve** le Compte Financier Unique 2024 du budget du parc résidentiel de loisirs ;

- **donne** pouvoir au maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

* * *

6 - SUBVENTIONS VERSÉES AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025/029

Rapporteur : Alain LOURY

Le maire propose de voter les subventions pour l'année 2025 attribuées aux associations suivant la répartition présentée ci-dessous :

ASSOCIATIONS (art 6574)	Votées en 2024	Propositions 2025
CRAVANT PATRIMOINE	250,00 €	250,00 €
LES AMIS DE CHEUILLY (APACHE)	250,00 €	250,00 €
ACCUEIL DES DEUX RIVIERES	250,00 €	250,00 €
CRAVANT SOLIDARITE (chantiers jeunes inclus)	2 000,00 €	2 000,00 €
CRAVANT « Ô VIVE 2 RIVIERES »	1 000,00 €	1 000,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE - CRAVANT	1 575,00 €	1 350,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE - ACCOLAY	420,00 €	405,00 €
LES AMIS D'ACCOLAY	250,00 €	1 820,00 €
COMITÉ DES FÊTES D'ACCOLAY (chantiers jeunes inclus)	480,00 €	540,00 €
LES JOUTES ACCOLOISES	1 500,00 €	500,00 €
LA TRIBU CRAVANTAISE	300,00 €	300,00 €
FSE CRAVANT	8 304,00 €	9 000,00 €
RESTAURANT DU COEUR	100,00 €	100,00 €
AFM TÉLÉTHON	100,00 €	100,00 €
SOUVENIR FRANCAIS	100,00 €	100,00 €
S.P.A.	100,00 €	100,00 €
FRANCE ALZHEIMER		100,00 €
DOJO SANS FRONTIÈRE	200,00 €	500,00 €
CFA AGRICOLE DE LA BROSSE	200,00 €	200,00 €
MFR SEMUR EN AUXOIS	100,00 €	100,00 €
AVIATROGLO	250,00 €	250,00 €
COLLEGE DE VERMENTON	400,00 €	300,00 €
ASSOCIATION « LES PARENTS TERRIBLES »	200,00 €	200,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE MAILLY LE CHÂTEAU	100,00 €	100,00 €
TOTAL	18 429,00 €	19 815,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **accepte** le versement des subventions comme indiquées ci-dessus,
- **dit** que les sommes correspondantes seront inscrites au budget 2025.

* * *

TRAVAUX

7 - TRAVAUX DE LA SALLE POLYVALENTE DE CRAVANT

DÉLIBÉRATION N° 2025/030

Rapporteur : Alain LOURY

Le maire indique la nécessité de rénover la salle polyvalente de Cravant dans un souci de confort et de gain d'énergie.

Après lecture des devis en lien avec les potentiels futurs travaux de la salle polyvalente de cravant sis rue des fossés, Monsieur Le Maire propose le plan de financement suivant :

DÉPENSES			RECETTES	
Entreprise	Montant HT	Montant T.T.C.		
SAS LAURIN ELECTRICITE	24 416.25 €	29 299.50 €	Fonds de concours 3CVT	4 738.00 €
CHEVILLARD ET FILS	58 346.10 €	70 015.32 €		
SARL TECHNICONCEPT	7 500.00 €	9 000.00 €	D.E.T.R. 25 % du montant H.T	24 898.92 €
SARL ROY	9 333.32 €	11 199.98 €	Village de l'Yonne + 40 % du montant H.T	39 838.27 €
Total des dépenses H.T.	99 595.67 €	119 514.80 €	Fonds propre	50 039.61 €
			Total des recettes	119 514.80 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **autorise** la réalisation des travaux de rénovation présentés sur les devis,
- **autorise** le maire à retenir les offres des prestataires exposées ci-dessus,
- **arrête** le plan de financement tel qu'il est présenté ci-dessus,
- **charge** le maire de solliciter les subventions en ce sens,
- **autorise** le maire à signer tout document afférent à ce projet.

* * *

8 - AJOUT DE DIVERS POINTS LUMINEUX

Ce point a été ajourné, la convention financière n'ayant pas été transmise par le SDEY.

* * *

TRAVAUX

9 - TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE DE L'EAU POTABLE

Ce point a été ajourné.

* * *

URBANISME

10-NOUVELLE CONVENTION AVEC ATC FRANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Ce point a été ajourné, les documents nécessaires n'ayant pas été transmis par la société.

* * *

QUESTIONS DIVERSES

TOUR DE TABLE

Fabien MONCOMBLE se plaint des nuisances sonores provoquées par une éolienne anti-gèle située dans les vignes entre Cheuilly et Vermenton.

Bruno GUEUX signale des dégradations commises le weekend dernier :

- la porte de la boîte aux lettres de l'Escalier a été arrachée
- la grille de l'école a été déplacée vers le virage de la D606

Patrice LAMBERT informe que la barrière installée à la zone de loisirs d'Accolay a été endommagée le lendemain de son installation. Elle avait été réalisée par les services techniques communaux.

Wilfried GUEUX propose que les bornes en pierre situées autour de la fontaine place Jean Pierre Franck soient scellées. Le maire précise que M. Franck, ancien maire, lui avait indiqué qu'elles n'étaient pas scellées pour permettre aux camions de livraison de manœuvrer. Les barrières situées à proximité de la maison de bois permettent également sa préservation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 13 minutes.

Le Maire
Alain LOURY

Le Secrétaire de séance
Jean-François SILVAN

TABLE DES DÉLIBÉRATIONS - SÉANCE DU 10 AVRIL 2025

numéro	OBJET	page
--------	-------	------

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 MARS 2025

24

FINANCES

2025/025	DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL 2025 DE LA COMMUNE	24
	BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE (CFU 2025 + AFFECTATIONS)	25
2025/026	APPROBATION DU C.F.U. 2024 DU BUDGET CAMPING	25
2025/027	AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024 DU BUDGET CAMPING	25
2025/028	APPROBATION DU C.F.U. 2024 BUDGET DU PARC RÉSIDENTIEL DE LOISIRS	26
2025/029	SUBVENTIONS VERSÉES AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2025	27

TRAVAUX

2025/030	TRAVAUX DE LA SALLE POLYVALENTE DE CRAVANT	27
	AJOUT DE DIVERS POINTS LUMINEUX	28

EAU & ASSAINISSEMENT

	TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE DE L'EAU POTABLE	28
--	---	----

URBANISME

	NOUVELLE CONVENTION AVEC ATC FRANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	28
--	--	----